

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE DE PUIMISSON**

L'an deux mille vingt-cinq le neuf Décembre, le conseil municipal de la commune de Puimisson s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BARTHES Daniel, Maire, après convocation régulièrement faite à domicile.

**Etaient présents (13) :** BARTHES Daniel, GABAUDE Chantal, REY Philippe, VIALLES Gisèle, BAGNATI Sylvain, DELREUX Martine, TRILLES Michel, MORLIERE Ludovic, GUIEN Guylaine, QUIRINY Monique, NADAL Caroline, GALINIER Norbert, Jean Remi ANTON

**Absents :** BENOIT Cécile, BARTHES Arnaud

**Votants : ( 13 )**

**Secrétaire de séance :** MORLIERE LUDOVIC

**DELIBERATION N° 2025-38**

**OBJET : AUTORISATION DONNEE AU MAIRIE DE MANDATER ET LIQUIDER LES  
DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 1612-1 et L2121- 29,

**Considérant** qu'il convient d'autoriser M le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent jusqu'à l'adoption du budget primitif 2026,

OPERATIONS	LIBELLE OP	BUDGET PRIMITIF 2025	25%
151	MAIRIE	200 00.00	50 000. 00
152	VIDEO SURVEILLANCE	80 000.00	20 000.00
155	TERRAIN DE SPORT	37 000.00	9 250.00
159	CIMETIERE	17 970.05	4 492.51

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerécourse citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

160	Restauration château	10 000.00	2 500.00
182	ECLAIRAGE PUBLIC	80 000.00	20 000.00
184	ACHAT DE TERRAIN	70 000.00	17 500.00
189	ATELIER MUNICIPAL	17 000.00	4 250.00
191	GROUPE SCOLAIRE	10 300.00	2 575.00
201	VOIRIE COMMUNALE	235 000.00	58750.00
206	CLUB HOUSE BOULISTES	15 000.00	3750.00
79	BATIMENTS COMMUNAUX	83 000.00	20 750.00
922	MATERIEL 2025	20 000.00	5 000.00

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

**AUTORISE M le Maire**, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts (hors restes-à-réaliser) au budget principal de l'exercice 2025, dans l'attente de l'adoption du budget primitif 2026.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.

Le Secrétaire de Séance

MORLIERE LUDOVIC

Le Maire

DANIEL BARTHES



#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)